

COMPTES ANNUELS

ASS I-CARE CLUSTER

321 avenue Jean Jaurès
69007 LYON

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2012

APE : 7112B

SIRET : 53293955000010

G.C.R.

52 rue Professeur Paul Sisley

Tél : 0478008677

69008 LYON

Fax : 0478749973

1. COMPTABILITE

Compte de résultat	1
Compte de résultat détaillé	2
Bilan	5
Bilan détaillé	7

2. ANNEXE

Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	17

3. LIASSE FISCALE**18**

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 27/04/11 au 31/12/11 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	5 725	2,13			5 725	
Subventions d'exploitation	246 419	91,56	76 261	92,12	170 159	223,13
Reprises et Transferts de charge	2 349	0,87			2 349	
Cotisations	16 984	6,31	6 522	7,88	10 463	160,43
Autres produits	1				1	
Produits d'exploitation	271 479	100,87	82 782	100,00	188 697	227,94
Autres achats non stockés et charges externes	100 144	37,21	40 190	48,55	59 955	149,18
Impôts et taxes	6 759	2,51	322	0,39	6 437	NS
Salaires et Traitements	112 018	41,62	28 925	34,94	83 093	287,27
Charges sociales	52 363	19,46	12 851	15,52	39 511	307,45
Amortissements et provisions	639	0,24	130	0,16	509	393,13
Autres charges	1		480	0,58	-480	-99,88
Charges d'exploitation	271 923	101,04	82 898	100,14	189 025	228,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-444	-0,16	-116	-0,14	-328	284,01
Produits financiers	528	0,20	116	0,14	412	356,76
Charges financières	84	0,03			84	
Résultat financier	444	0,16	116	0,14	328	284,01
RESULTAT COURANT						
Résultat exceptionnel						
EXCEDENT OU DEFICIT						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 27/04/11 au 31/12/11 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue						
706100 – ORGANISATIONS MANIFESTATI	125,43	0,05			125,43	
706110 – PRESTATIONS INFORMATIONS –	3 200,00	1,19			3 200,00	
706120 – PRESTATIONS ACCOMPAGNEME	1 500,00	0,56			1 500,00	
708800 – AUTRES PRODUITS ACTIVITES A	900,00	0,33			900,00	
	5 725,43	2,13			5 725,43	
Subventions d'exploitation						
740100 – SUBVENTION ETAT	96 215,00	35,75	39 015,06	47,13	57 199,94	146,61
740200 – SUBVENTION REGION	149 966,44	55,72	37 245,66	44,99	112 720,78	302,64
740210 – SUBVENTION – PARTICIP. RBT F	237,90	0,09			237,90	
	246 419,34	91,56	76 260,72	92,12	170 158,62	223,13
Reprises et Transferts de charge						
791000 – TRANSFERT DE CHARGES D'EXP	2 348,60	0,87			2 348,60	
	2 348,60	0,87			2 348,60	
Cotisations						
756000 – COTISATIONS DES ADHERENTS	16 984,44	6,31	6 521,67	7,88	10 462,77	160,43
	16 984,44	6,31	6 521,67	7,88	10 462,77	160,43
Autres produits						
758000 – PRODUITS DIVERS GESTION CO	1,31				1,31	
	1,31				1,31	
Produits d'exploitation	271 479,12	100,87	82 782,39	100,00	188 696,73	227,94
Autres achats non stockés et charges externes						
604100 – ORGANISATION MANIFESTATIO	3 408,98	1,27			3 408,98	
606300 – ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	753,05	0,28	528,68	0,64	224,37	42,44
606400 – ACHATS FOURNITURES ADMINI	981,60	0,36	690,78	0,83	290,82	42,10
612210 – REDEV. CB Matériel Informatique	2 217,36	0,82	1 802,19	2,18	415,17	23,04
613200 – LOCATIONS IMMOBILIERES	8 284,24	3,08	2 733,48	3,30	5 550,76	203,07
613210 – LOCATIONS DE SALLES	2 502,04	0,93	1 326,92	1,60	1 175,12	88,56
613520 – LOCATIONS VEHICULES – Courte	323,92	0,12	174,66	0,21	149,26	85,46
613531 – LOCATIONS Locam STANDART T	1 104,00	0,41	416,99	0,50	687,01	164,75
614000 – CHARGES LOCATIVES & COPRO	3 641,94	1,35	1 433,12	1,73	2 208,82	154,13
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER	478,80	0,18	119,70	0,14	359,10	300,00
615530 – ENTRETIEN MATERIELS BUREA			3 065,87	3,70	-3 065,87	-100,00
615600 – MAINTENANCE	1 150,00	0,43	1 150,00	1,39		
616000 – PRIMES D'ASSURANCE	1 057,55	0,39			1 057,55	
616700 – ASSURANCE MATERIELS	27,36	0,01	10,33	0,01	17,03	164,86
618100 – DOCUMENTATION GENERALE	11,03				11,03	
618500 – FRAIS PARTICIP COLLOQUES,SE	4 067,45	1,51			4 067,45	
622610 – HONORAIRES COMPTABLES	9 708,00	3,61	9 001,00	10,87	707,00	7,85
622620 – HONORAIRES JURIDIQUES	2 950,00	1,10	5 245,00	6,34	-2 295,00	-43,76
622621 – HONORAIRES VEILLE LEGALE R	9 836,30	3,65	3 967,30	4,79	5 869,00	147,93
622622 – HONO JURIDIQUES – Projet CONS	9 450,00	3,51			9 450,00	
622623 – HONO JURIDIQUES – Projet CALY	1 575,00	0,59			1 575,00	
622630 – HONORAIRES COMMISSAIRES A	3 000,00	1,11	1 800,00	2,17	1 200,00	66,67
622700 – FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	50,00	0,02	208,19	0,25	-158,19	-75,98
623600 – CATALOGUES ET IMPRIMES	5 475,00	2,03			5 475,00	
625100 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	18 945,49	7,04	2 157,43	2,61	16 788,06	778,15
625700 – RECEPTIONS	3 841,38	1,43	2 664,42	3,22	1 176,96	44,17

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 27/04/11 au 31/12/11 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
626100 – FRAIS POSTAUX	127,75	0,05	112,48	0,14	15,27	13,58
626500 – TELEPHONE – INTERNET	4 382,36	1,63	1 292,77	1,56	3 089,59	238,99
627800 – SERVICES BANCAIRES	178,80	0,07	117,80	0,14	61,00	51,78
628100 – COTISATIONS	300,00	0,11	13,00	0,02	287,00	NS
628110 – FRAIS GESTION TICKETS RESTO	315,00	0,12	157,50	0,19	157,50	100,00
	100 144,40	37,21	40 189,61	48,55	59 954,79	149,18
Impôts et taxes						
631100 – TAXE SUR LES SALAIRES	4 941,00	1,84			4 941,00	
633300 – FORMATION CONTINUE (ORGAN	666,92	0,25	160,23	0,19	506,69	316,23
633500 – TAXE D'APPRENTISSAGE (VERST	657,00	0,24	162,00	0,20	495,00	305,56
635110 – TAXE PROFESSIONNELLE	494,00	0,18			494,00	
	6 758,92	2,51	322,23	0,39	6 436,69	NS
Salaires et Traitements						
641100 – SALAIRES	102 952,49	38,25	24 887,92	30,06	78 064,57	313,66
641110 – PROVISION SAL / PRIMES	5 302,00	1,97	1 907,00	2,30	3 395,00	178,03
641200 – CONGES PAYES	3 410,00	1,27	2 130,00	2,57	1 280,00	60,09
641410 – INDEMNITES TRANSPORT PUBLI	353,10	0,13			353,10	
	112 017,59	41,62	28 924,92	34,94	83 092,67	287,27
Charges sociales						
645100 – COTISATIONS URSSAF / POLE E	31 877,17	11,84	7 797,22	9,42	24 079,95	308,83
645300 – COTISATIONS RETRAITE/PREV /	11 332,73	4,21	2 931,66	3,54	8 401,07	286,56
645800 – CHARGES SOCIALES SI PROV. CP	1 722,00	0,64	937,00	1,13	785,00	83,78
645810 – CHARGES SOCIALES SI PROV. PR	2 621,00	0,97	839,00	1,01	1 782,00	212,40
647500 – MEDECINE DU TRAVAIL ET PHA	163,40	0,06			163,40	
647700 – TICKETS RESTAURANTS	2 146,50	0,80	346,50	0,42	1 800,00	519,48
647800 – STAGES FORMATION PERFECTI	2 500,00	0,93			2 500,00	
	52 362,80	19,46	12 851,38	15,52	39 511,42	307,45
Amortissements et provisions						
681120 – DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	638,80	0,24	129,54	0,16	509,26	393,13
	638,80	0,24	129,54	0,16	509,26	393,13
Autres charges						
651100 – REDEVANCES BREVETS, LICENC			480,00	0,58	-480,00	-100,00
658000 – CHARGES DIVERSES GESTION C	0,60		0,33		0,27	81,82
	0,60		480,33	0,58	-479,73	-99,88
Charges d'exploitation	271 923,11	101,04	82 898,01	100,14	189 025,10	228,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-443,99	-0,16	-115,62	-0,14	-328,37	284,01
Produits financiers						
768000 – AUTRES PRODUITS FINANCIERS	528,11	0,20	115,62	0,14	412,49	356,76
	528,11	0,20	115,62	0,14	412,49	356,76
Charges financières						
661600 – INTERETS BANCAIRES	84,12	0,03			84,12	
	84,12	0,03			84,12	
Résultat financier	443,99	0,16	115,62	0,14	328,37	284,01
RESULTAT COURANT						
Résultat exceptionnel						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 27/04/11 au 31/12/11 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
EXCEDENT OU DEFICIT						

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 194	768	2 426	3 065
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 987		1 987	1 987
ACTIF IMMOBILISE	5 181	768	4 412	5 051
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	4 466		4 466	200
Autres créances	85 819		85 819	44 193
Divers				
Disponibilités	11 723		11 723	25 116
ACTIF CIRCULANT	102 008		102 008	69 509
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	107 189	768	106 421	74 560

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		1 594
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 171	14 435
Dettes fiscales et sociales	44 979	20 545
Produits constatés d'avance	41 270	37 985
DETTES	106 421	74 560
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	106 421	74 560

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles				
218400 – MOBILIER	3 194,04		3 194,04	3 194,04
281840 – AMORTIS. MOBILIER		768,34	-768,34	-129,54
	3 194,04	768,34	2 425,70	3 064,50
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 986,74		1 986,74	1 986,74
	1 986,74		1 986,74	1 986,74
ACTIF IMMOBILISE	5 180,78	768,34	4 412,44	5 051,24
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 – USAGERS	4 466,40		4 466,40	200,00
	4 466,40		4 466,40	200,00
Autres créances				
401000 – FOURNISSEURS				10,76
437500 – TICKETS RESTAURANT	351,00		351,00	360,00
441700 – SUBVENTIONS EXPLOITATION A	74 966,44		74 966,44	37 245,66
445660 – TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS	2 211,96		2 211,96	856,32
445670 – CREDIT DE TVA A REPORTER	4 440,00		4 440,00	4 298,00
445860 – TVA SUR FACTURES NON PARV	1 500,93		1 500,93	1 422,23
468700 – DIVERS – PRODUITS A RECEVOI	2 348,60		2 348,60	
	85 818,93		85 818,93	44 192,97
Divers				
Disponibilités				
512100 – CAISSE D'EPARGNE	1 194,95		1 194,95	
512110 – CAISSE D'EPARGNE – Livret B	10 528,11		10 528,11	25 115,62
	11 723,06		11 723,06	25 115,62
ACTIF CIRCULANT	102 008,39		102 008,39	69 508,59
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	107 189,17	768,34	106 420,83	74 559,83

Bilan détaillé

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		
512100 – CAISSE D'EPARGNE		1 594,35
		1 594,35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 594,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – FOURNISSEURS	11 002,74	5 746,60
408100 – FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 168,73	8 688,53
	20 171,47	14 435,13
Dettes fiscales et sociales		
421100 – PERSONNEL – REMUNERATIONS DUES		3 042,07
428200 – DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 540,00	2 130,00
428600 – PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	7 209,00	1 907,00
428625 – PERSONNEL – Note de Frais	2 897,37	218,15
431000 – URSSAF	11 773,00	8 030,00
437300 – APICIL	4 443,00	3 119,96
438200 – CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 659,00	937,00
438600 – CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	4 783,92	1 161,23
445710 – TVA COLLECTEE	733,13	
447110 – TAXE SUR LES SALAIRES	4 941,00	
	44 979,42	20 545,41
Produits constatés d'avance		
487000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 269,94	37 984,94
	41 269,94	37 984,94
DETTES	106 420,83	74 559,83
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	106 420,83	74 559,83

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I-CARE CLUSTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 106 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 194			3 194
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 194			3 194
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 987			1 987
<i>Immobilisations financières</i>	1 987			1 987
ACTIF IMMOBILISE	5 181			5 181

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130	639		768
- Emballages récupérables et divers				
<i>Immobilisations corporelles</i>	130	639		768
ACTIF IMMOBILISE	130	639		768

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 92 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 987		1 987
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 466	4 466	
Autres	85 819	85 819	
Charges constatées d'avance			
Total	92 272	90 285	1 987
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PRODUITS A RECEVOIR	2 349
Total	2 349

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 106 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 171	20 171		
Dettes fiscales et sociales	44 979	44 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	41 270	41 270		
Total	106 421	106 421		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 169
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 540
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	7 209
PERSONNEL – Note de Frais	2 897
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 659
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	4 784
Total	32 258

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	41 270		
Total	41 270		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant attribué par les financeurs. Le solde des subventions attribuées à l'Association au titre de l'année 2012 et non perçu au 31 décembre 2012 est comptabilisé à l'actif en "Subventions à recevoir".

L'Association bénéficie de subventions de fonctionnement pour un montant de 246 419 euros attribuées par les organismes suivants :

REGION 150 K€

ETAT 96 K€

LIASSE FISCALE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, après de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2012	et clos le	31/12/2012	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>		

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON 7ème Arrt 165 rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
---	--	---

A IDENTIFICATION

ASS I-CARE CLUSTER
321 avenue Jean Jaurès
Bâtiment Domilyon
69007 LYON

652	330334	53293955000010
Insp..IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 06.74.79.86.52

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Ingénierie, études techniques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SAS G.C.R
52 rue Prof. Paul Sisley
69008 LYON 0478008677
0478749973

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À LYON..... le 30/03/2013.....

Signature et qualité du déclarant COMTET GERALD
GERANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter
(2013)

Désignation de l'entreprise **ASS I-CARE CLUSTER**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2012**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice
MVLT réalisée au cours de l'exercice
MVLT restant à reporter

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{os} d'identification de la société mère.

n° SIRET

Désignation de l'entreprise : <u>ASS I-CARE CLUSTER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>321 avenue Jean Jaurès 69007 LYON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>8</u>					
Numéro SIRET* <u>5 3 2 9 3 9 5 5 0 0 0 0 1 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2012					
		N-1 31/12/2011					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	768	2 425	3 064
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 986	1 986	1 986
	TOTAL (II)		BJ	BK	768	4 412	5 051
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 466	4 466	200
		Autres créances (3)	BZ	CA	85 818	85 818	44 192
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	11 723	11 723	25 115	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	102 008	102 008	69 508	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	768	106 420	74 559	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ASS I-CARE CLUSTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			1 594
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 171		14 435
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 979		20 545
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	41 269		37 984
	TOTAL (IV)	EC	106 420		74 559
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	106 420		74 559
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	106 420		74 559	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			1 594	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	5 725	FH		FI	5 725		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 725	FK		FL	5 725		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	246 419	76 260	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 348		
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 985	6 521	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	271 479	82 782
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	100 144	40 189
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 758	322
	Salaires et traitements*						FY	112 017	28 924
	Charges sociales (10)						FZ	52 362	12 851
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	638	129
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		480
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	271 923	82 898	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(443)	(115)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	528	115
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	528	115	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	84	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	84		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	443	115	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW			

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	272 007 82 898
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	272 007 82 898
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	2 217 1 802
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 348
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	480
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTER										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
												3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 194	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	3 194	LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 986	1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	1 986	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 180	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	3 194	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	3 194	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	1 986	2F		2G	
	TOTAL IV					13		NJ	1 986	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	5 180	ØL		ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2012

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTERNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	129	QM	638	QN		QO	768
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	129	QV	638	QW		QX	768
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	129	ØP	638	ØQ		ØR	768

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTERNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	1 986	UV		UW	1 986			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	4 466		4 466					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	351		351					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 152		8 152				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	74 966		74 966				
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 348		2 348					
Charges constatées d'avance			VS									
TOTAUX			VT	92 272	VU	90 285	VV	1 986				
RENVOIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
RENVOIS		- Remboursements obtenus en cours d'exercice										
RENVOIS		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	20 171		20 171						
Personnel et comptes rattachés			8C	15 646		15 646						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	23 658		23 658						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	733		733						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 941		4 941						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	41 269		41 269						
TOTAUX			VY	106 420	VZ	106 420						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2012	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				
						- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
						TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19%						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexties		L2	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser(art.44 duodecies)		1F			
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)		L5	
						Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT	
						Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI					
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 199
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTER										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {		ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD			- Réserve légale		ZD						
	Prélèvements sur les réserves {							- Autres réserves		ZE						
	(à détailler) {							Dividendes		ZF						
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)				ØE			Autres répartitions		ZG						
TOTAL I				ØF		TOTAL II		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
										Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		7 436		YQ		3 880		6 098			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT		3 408					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8		9 388		XQ		15 856		6 085			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS		36 569		20 221			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		300		ST		44 309		13 882			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ		100 144		40 189			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		494					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS				9Z		6 264		322			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX		6 758		322			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY		4 451		1 278			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		16 314		5 806			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *								ØB		99 527					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;								YP		2		1			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%		%			
- Numéro du centre de gestion agréé *				XP								- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA						Plus-values à 15%		JK				Plus-values à 0%		JL	
							Plus-values à 19%		JM				Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD						Plus-values à 15%		JN				Plus-values à 0%		JO	
							Plus-values à 19%		JP				Imputations		JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG						Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH		N° SIRET de la société mère JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTERNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTERNéant *Exercice ouvert le : 01/01/2012 et clos le : 31/12/2012 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises		OA
Production vendue – Biens		OB
Production vendue – Services		OC
Production stockée		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)		OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 1	OM
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON
Variation de stocks (marchandises)		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		OX
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
	TOTAL 2	OJ
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ASSOCIATION I CARE CLUSTER
321, Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
EXERCICE SOCIAL
du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

PKF

Accountants &
business advisers

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
www.cogeparc.com

Inscrite à l'ordre National des Experts-comptables et à la compagnie Régionale de Lyon
Le Thelemos 12, quai du commerce - C.P. 202 - 69336 Lyon Cedex 09 - Tél. 04 72 53 25 50 - Fax 04 72 53 25 51 - e-mail : cabinet@cogeparc.com
SA AU CAPITAL DE 205 500 EUROS - RC LYON B 964 501 308 00057 - APE 6920 Z

ASSOCIATION I CARE CLUSTER

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2012	3
- Rapport Spécial sur les conventions réglementées	14

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association I CARE CLUSTER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

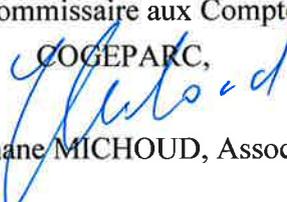
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON, le 2 Mai 2013
Le Commissaire aux Comptes
COGEPARC,

Stéphane MICHOU, Associé

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 27/04/11 au 31/12/11 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	5 725	2,13			5 725	
Subventions d'exploitation	246 419	91,56	76 261	92,12	170 159	223,13
Reprises et Transferts de charge	2 349	0,87			2 349	
Cotisations	16 984	6,31	6 522	7,88	10 463	160,43
Autres produits	1				1	
Produits d'exploitation	271 479	100,87	82 782	100,00	188 697	227,94
Autres achats non stockés et charges externes	100 144	37,21	40 190	48,55	59 955	149,18
Impôts et taxes	6 759	2,51	322	0,39	6 437	NS
Salaires et Traitements	112 018	41,62	28 925	34,94	83 093	287,27
Charges sociales	52 363	19,46	12 851	15,52	39 511	307,45
Amortissements et provisions	639	0,24	130	0,16	509	393,13
Autres charges	1		480	0,58	-480	-99,88
Charges d'exploitation	271 923	101,04	82 898	100,14	189 025	228,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-444	-0,16	-116	-0,14	-328	284,01
Produits financiers	528	0,20	116	0,14	412	356,76
Charges financières	84	0,03			84	
Résultat financier	444	0,16	116	0,14	328	284,01
RESULTAT COURANT						
<i>Résultat exceptionnel</i>						
EXCEDENT OU DEFICIT						

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 194	768	2 426	3 065
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 987		1 987	1 987
ACTIF IMMOBILISE	5 181	768	4 412	5 051
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	4 466		4 466	200
Autres créances	85 819		85 819	44 193
Divers				
Disponibilités	11 723		11 723	25 116
ACTIF CIRCULANT	102 008		102 008	69 509
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	107 189	768	106 421	74 560

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		1 594
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 171	14 435
Dettes fiscales et sociales	44 979	20 545
Produits constatés d'avance	41 270	37 985
DETTES	106 421	74 560
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	106 421	74 560

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I-CARE CLUSTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 106 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 194			3 194
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 194			3 194
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 987			1 987
<i>Immobilisations financières</i>	1 987			1 987
ACTIF IMMOBILISE	5 181			5 181

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130	639		768
- Emballages récupérables et divers				
<i>Immobilisations corporelles</i>	130	639		768
ACTIF IMMOBILISE	130	639		768

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 92 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 987		1 987
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 466	4 466	
Autres	85 819	85 819	
Charges constatées d'avance			
Total	92 272	90 285	1 987
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PRODUITS A RECEVOIR	2 349
Total	2 349

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 106 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 171	20 171		
Dettes fiscales et sociales	44 979	44 979		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	41 270	41 270		
Total	106 421	106 421		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 169
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 540
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	7 209
PERSONNEL – Note de Frais	2 897
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 659
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	4 784
Total	32 258

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	41 270		
Total	41 270		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant attribué par les financeurs. Le solde des subventions attribuées à l'Association au titre de l'année 2012 et non perçu au 31 décembre 2012 est comptabilisé à l'actif en "Subventions à recevoir".

L'Association bénéficie de subventions de fonctionnement pour un montant de 246 419 euros attribuées par les organismes suivants :

REGION 150 K€

ETAT 96 K€

ASSOCIATION I CARE CLUSTER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2012

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LYON, le 2 Mai 2013

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC


Stéphane MICHOU, Associé